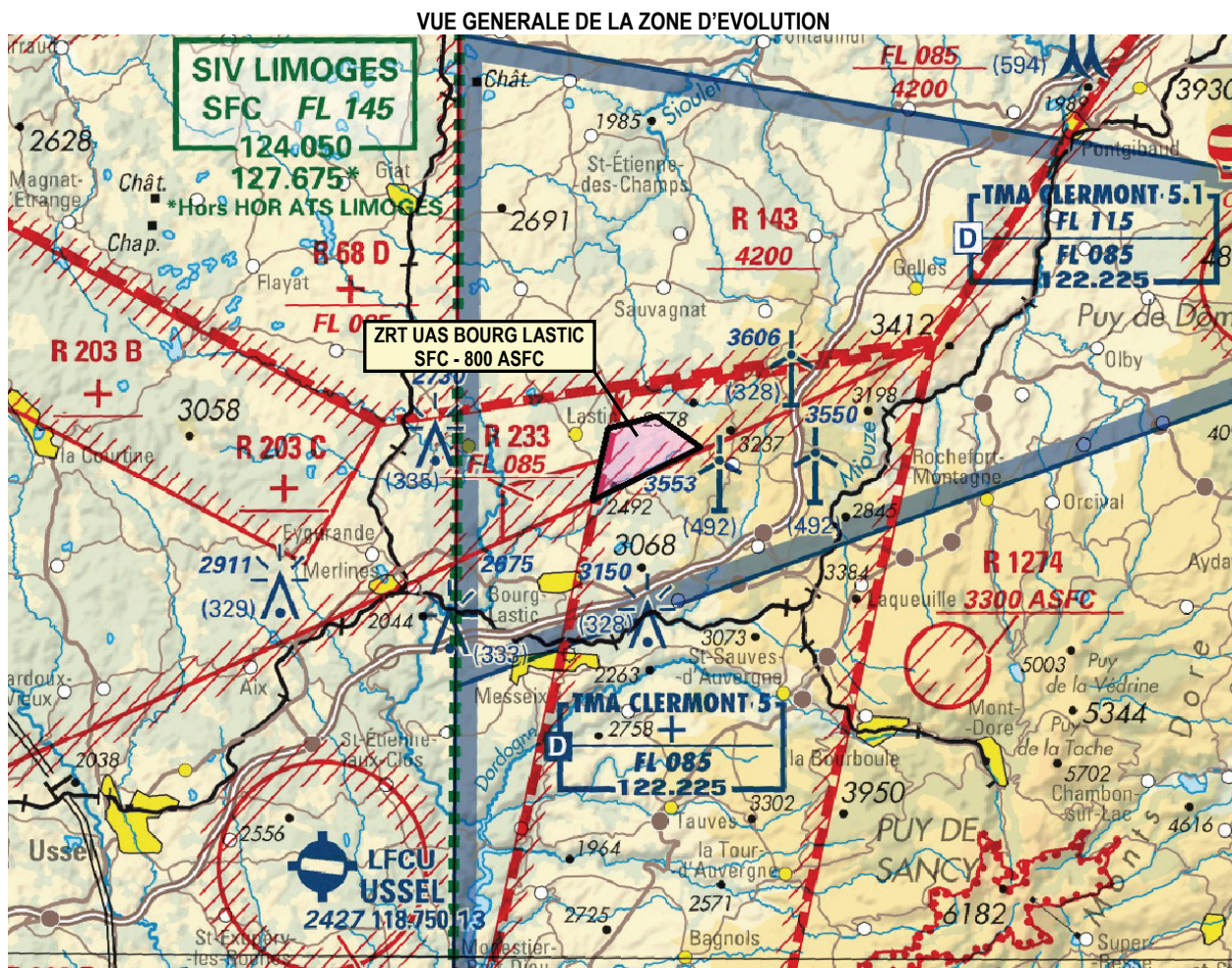


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour la mise en œuvre d'aéronefs sans équipage à bord, sur le camp de BOURG LASTIC

En vigueur : Du lundi 10 mai 2021 au mardi 30 novembre 2021

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB



ACTIVITÉ

Vol d'aéronefs sans équipage à bord

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable H24

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

45°41'00.00" N,002°34'40.00" E
45°42'18.00" N,002°38'24.00" E
45°43'04.00" N,002°36'52.00" E
45°42'45.00" N,002°35'13.00" E
45°41'00.00" N,002°34'40.00" E

Limites verticales

SFC / 800ft ASFC

ORGANISME GESTIONNAIRE

92^{ème} Régiment d'infanterie / camp de BOURG LASTIC.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
Gestionnaire : 04 73 21 78 92

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs autorisés par le gestionnaire,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM / CAG : information de vol et alerte.

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

NIL

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :

92^{ème} Régiment d'infanterie
Téléphone : 04 73 21 78 92

COMALAT / Section espaces aériens :
Téléphone : 01 73 95 22 83 ou 01 73 95 22 84.

Pendant l'activité :

Gestionnaire : 92^{ème} Régiment d'infanterie
Téléphone : 04 73 21 78 92.